

# LES DÉCHETS VERTS

## DÉCHETS CONCERNÉS



**TONTES  
ET FEUILLES**



**PETITS BRANCHAGES**



**FLEURS,  
MAUVAISES HERBES  
ET PLANTES FANÉES**



**DÉCHETS NON ACCEPTÉS**

Gros branchages / fagots / souches / troncs /  
terre / cendres / déchets de cuisine



**INFO BONUS**

Brûler mes déchets verts est interdit.  
Je recours à la collecte pour garantir  
leur recyclage en compost.

## LES RÈGLES DE LA COLLECTE

- Je présente mes déchets dans les sacs\* de la Communauté de communes  
*\*(à retirer en mairie)*
- Je peux présenter 5 sacs au maximum par semaine
- Mes sacs sont réutilisables.  
Je fais le nécessaire pour les récupérer après la collecte.  
*(ex : une pierre pour éviter leur envol une fois vidés)*

### PÉRIODE DE COLLECTE

Du printemps à l'automne, à raison d'une fois par semaine.  
Pour en connaître les dates précises, ainsi que le jour de collecte dans ma  
commune, je me renseigne en mairie ou auprès du Pôle Environnement.



Les déchetteries du Plateau Picard accueillent  
mes déchets verts toute l'année ! C'est la  
solution adaptée pour les plus grandes  
quantités et les déchets volumineux.



# LES EMBALLAGES ET LES PAPIERS

## DÉCHETS CONCERNÉS



### EMBALLAGES EN PAPIER ET EN CARTON

cartonnettes, briques, sacs, sachets



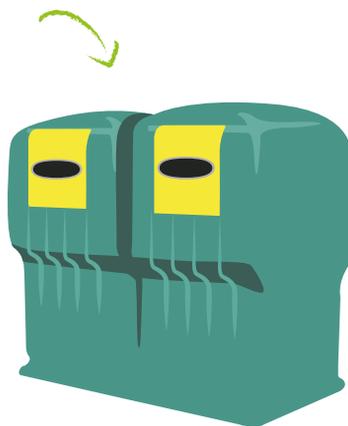
### PAPIERS

journaux, magazines, prospectus, enveloppes, papiers de bureau, cahiers, livres



### EMBALLAGES EN MÉTAL

aérosols, bouteilles, canettes, barquettes, boîtes, couvercles, dosettes, tubes, alu



### EMBALLAGES EN PLASTIQUE

bouteilles, bidons, flacons, boîtes, pots, sacs, sachets, films, tubes, barquettes



### DÉCHETS NON ACCEPTÉS

Vaisselle jetable / Articles d'hygiène (couches, mouchoirs, ...) / Papier peint / papier cadeau ou de cuisson



### INFO BONUS

Les emballages de produits dangereux (peinture, acide, insecticide, etc.), même vides, demandent un traitement particulier. Je les dépose en déchetteries.

## LES RÈGLES DE LA COLLECTE

- Je vide mes emballages sans nécessairement les laver
- Je les compresse pour gagner de la place dans la colonne de tri
  - Je laisse les bouchons sur les emballages en plastique
- Je dépose mes déchets en vrac sans les emboîter les uns dans les autres
  - Je ne déchire pas en petits morceaux les papiers et cartonnettes.



Déposer des déchets aux pieds des colonnes de tri est interdit sous peine de poursuite.



Pour trouver les points-tri près de chez moi : [www.plateaupicard.fr](http://www.plateaupicard.fr)



### RAS LA BOÎTE DES PUBLICITÉS ?

Pour ne plus les recevoir, je colle un Stop-Pub sur ma boîte aux lettres. Je peux m'en procurer au Pôle Environnement, en mairie, ou chez un commerçant.



Pour savoir où le trouver : [www.plateaupicard.fr](http://www.plateaupicard.fr)

# LES EMBALLAGES EN VERRE

## DÉCHETS CONCERNÉS



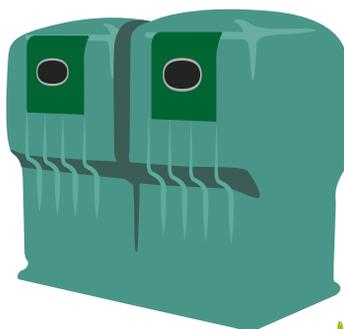
**BOUTEILLES  
ET CANETTES**



**POTS ET BOCAUX**



**FLACONS**



**DÉCHETS NON ACCEPTÉS**

Vaisselle / bris de glace / miroirs / lampes /  
ampoules / néons / bouchons / couvercles / capsules



**INFO BONUS**

Le verre se recycle à l'infini !  
1 tonne collectée = 2 138 bouteilles fabriquées.

## LES RÈGLES DE LA COLLECTE

- Je vide mes emballages sans nécessairement les laver
- J'enlève les bouchons et couvercles



Déposer des déchets aux pieds des points-tri  
est interdit sous peine de poursuite.



**INFO BONUS**

Pour trouver les points-tri  
près de chez moi :  
[www.plateaupicard.fr](http://www.plateaupicard.fr)

